



Lundi 4 octobre 2021

Vigilance météorologique : amélioration sur la fin de journée mais la vigilance « crue » reste de mise

Point de situation à 20h

Cet après-midi des orages ont traversé tout le département des Bouches-du-Rhône, accompagnés de rafales de vent entre 80 et 100 km/h. Des cumuls d'eau, entre 60 et 80 mm et pouvant atteindre localement jusqu'à 100 mm, ont été enregistrés.

Depuis 18h00, le département n'est plus en vigilance rouge pour pluie-inondations. Il passe en vigilance jaune à partir de 20h00, pour pluie-inondation, orage. Les orages sont localisés sur la limite du département varois et des Bouches-du-Rhône.

La vigilance crue reste en orange pour l'Huveaune et en jaune pour l'Arc. Elle est déjà passée en vert pour Cadière, Touloubre, Rhône et Durance.

Les plans communaux de sauvegarde ont été activés pendant la journée dans 22 communes et 19 ont enclenché une cellule de veille.

État des interventions des services de secours

Depuis 6h00, les pompiers et marins-pompiers sont intervenus à 492 reprises.

Plus de 3 500 appels ont été enregistrés entre 6h et 17h30 par ces mêmes services.

Les communes d'Allauch, d'Aubagne et de Cassis sont celles où l'activité a été la plus importante.

Un lotissement sur le secteur d'Aix-en-Provence (Puyricard) a été évacué avec une trentaine de personnes, en bordure de la Touloubre. Aux Olives, 11 personnes ont été évacuées de 5 maisons en situation de péril et relogées par leurs familles respectives.

482 pompiers et marins-pompiers étaient de garde ce jour, renforcés par des effectifs supplémentaires ce qui représente au total 1100 effectifs mobilisés.

État du réseau de distribution d'électricité

A cette heure, 200 clients, répartis sur l'ensemble du département, sont encore privés d'électricité. La situation devrait revenir à la normale demain.

Le préfet tient à remercier l'ensemble des personnels des services de l'État, des collectivités et des opérateurs mobilisés pour gérer au mieux cette journée et rappelle les comportements à tenir en cas de période de pluies intenses.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**Je ne prends pas
ma voiture
et je reporte
mes déplacements**



**Je me soucie
des personnes
proches,
de mes voisins et des
personnes vulnérables**



**Je m'éloigne
des cours d'eau**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
je m'abrite dans un bâti-
ment et surtout pas sous
un arbre pour éviter un
risque de foudre



**Je ne descends pas
dans les sous-sols
et je me réfugie
en hauteur,
en étage**



**Je ne m'engage
ni en voiture
ni à pied**
Pont submersible, gué,
passage souterrain... Moins
de 30 cm d'eau suffisent
pour emporter une voiture



**Je ne vais pas
chercher mes
enfants à l'école,**
ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
114 pour les personnes sourdes et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

